

DEMANDE DE DEROGATION

POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*

LA DESTRUCTION *

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction
 des dérogation définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

Ou Dénomination (pour les personnes morales) : **FLEXOL SIZAM-BASTAREAUD**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : 2 Rue Saint-Etienne

Commune : Orléans

Code postal : 45000

Nature des activités : Producteur d'électricité renouvelable (photovoltaïque)

Qualification :

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Eleutherodactylus martinicensis</i> Hylode de la Martinique	>50 individus	L'espèce est abondante dans les parties forestières et sporadique en milieu ouvert. Espèce classée quasi-menacée selon la liste rouge de l'UICN. Destruction/Translocation des individus de l'espèce <i>Eleutherodactylus martinicensis</i> contactés.
B2 <i>Sphaerodactylus fantasticus</i> Sphérodactyle bizarre	>30 individus	L'espèce est abondante en milieu forestier. . Espèce classée en préoccupation mineure selon la liste rouge de l'UICN. Destruction/Translocation des individus de l'espèce <i>Sphaerodactylus fantasticus</i> contactés.
B3 <i>Ctenonotus marmoratus</i> Anolis de Guadeloupe	>20 individus	Abondance moyenne en milieu forestier. Espèce classée en préoccupation mineure selon la liste rouge de l'UICN. Destruction/Translocation des individus de l'espèce <i>Ctenonotus marmoratus</i> contactés.

1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune sauvage	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Inventaire des populations	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Motifs d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>		

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Projet de parcs agrivoltaïque sur 10,2 ha répartis en trois sites sur la commune de Saint-François en Guadeloupe (971). Le projet à une portée régionale et prévoit la production de 20.2 GWh d'électricité renouvelable soit l'équivalent de la consommation de 5 400 habitants.**

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée.

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâché différé

S'il y a lieu préciser les conditions de conservation des animaux avant relâcher : Les individus capturés seront conservés moins de 2 heures dans un récipient, fermé et aéré, détenant des éléments de leur habitat (feuilles, branches, litière).

S'il y a lieu préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Pas de date précise, l'action sera réalisée avant la phase travaux. Les individus seront relâchés dans la forêt xérophile la plus proche de la zone d'étude, sur une zone prémunie de toute perturbation ultérieure.

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalité de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre.

D2 DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des oeufs Préciser :

Destruction des animaux par animaux prédateurs Préciser :

par pièges Préciser :

par capture et euthanasie Préciser :

par arme de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre.

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvage prédateur Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

.....

Suite sur papier libre.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION

Formation initiale en biologie animale Préciser : Julien Gazal : chef de projet fauniste à Biotope (Master ingénierie en écologie et gestion de la biodiversité) ; Daniel Pinelli : chef de projet fauniste à Biotope (Master ingénierie en écologie et gestion de la biodiversité) ; Julien Parent : chargé d'étude fauniste à Biotope (Licence biologie des organismes et de l'environnement)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Ecologue expert

F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Aucune date précise n'a été relevée pour le moment les travaux se tiendront en dehors de la période de nidification des oiseaux. La translocation aura lieu avant la phase travaux.
La date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Département et région d'outre-mer
Départements : Guadeloupe :
Communes : Saint-François

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelle de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de carte ou de plan, les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Le détail des mesures est disponible dans le corps du dossier de demande de dérogation.
Suite sur papier libre.

I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi du retour des espèces au sein du site de compensation sur plus de 30 ans afin de veiller à la réussite des mesures mises en place. Des comptes-rendus des visites de suivi de chantier et de suivi de la compensation seront transmis aux services instructeurs.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux	Fait à Orléans Le 6 mai 2024 Signature du demandeur
---	---